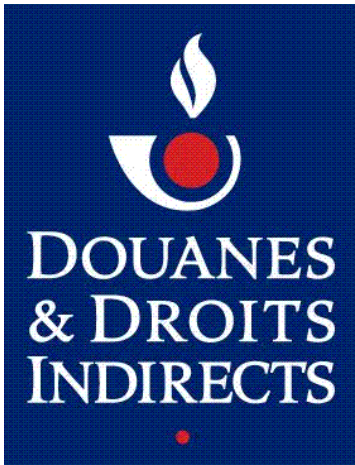




MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Programme des épreuves

**Agent de constatation des douanes spécialité
« surveillance et motocyclisme »**

Épreuves écrites d'admissibilité

Epreuve écrite d'admissibilité n° 1 :

Pas de programme

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 :

Réponse à une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de motocyclisme

- 1/ stabilité et trajectoire
- 2/ freinage : distance d'arrêt, réactions de la motocyclette
- 3/ vitesse : distances de freinage, temps de réaction
- 4/ formation du motard : la motocyclette et ses risques spécifiques, les facteurs d'accident, la gravité des accidents, comparaison auto-moto
- 5/ les différentes catégories du permis
- 6/ le permis à points : mécanismes de fonctionnement
- 7/ permis et sanction des infractions
- 8/ aspects du code de la route : règles communes de circulation
- 9/ alcool et conduite : appareils de mesure de l'alcoolémie, les effets, les sanctions
- 10/ les équipements et la pratique motocycliste
- 11/ structure générale de la motocyclette : les différents composants et les principes d'entretien courant

Epreuves orales et pratiques d'admission

Epreuve orale d'admission n° 1 :

Entretien avec le jury sur un sujet de motocyclisme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qu'il lui seront confiées.

Le programme est identique à celui de l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2.

Epreuve orale d'admission n° 2 :

Exercices pratiques à moto

- évolution dans un espace réduit (contrôle de maniabilité) : parcours chronométré, slaloms rapide et lent, rétrogradage, accélération et freinage, enchaînements et franchissement d'obstacles
- évolution sur circuit : exercice chronométré, respect et contrôle des trajectoires, utilisation de la boîte de vitesse, maîtrise du freinage, rythme employé

Nota : pour l'accomplissement des exercices pratiques à moto, les candidats devront impérativement, pour des raisons de sécurité, se munir d'un casque homologué, d'un ensemble blouson/pantalon (ou d'une combinaison) spécialement adapté à la pratique de la moto (en cuir de préférence). Les candidats ne remplissant pas ces conditions se verraient refuser leur participation aux épreuves pratiques.

Épreuve orale d'admission n° 3

Épreuve de langues étrangères : pas de programme

Épreuve orale d'admission n° 4

Exercices physiques

Le programme et les barèmes de l'épreuve sont identiques à ceux de l'épreuve d'exercices physiques du concours d'agent de constatation stagiaire des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance mentionnés à l'arrêté du 17 octobre 1995 fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'agents de constatation des douanes et droits indirects.